

Compte rendu d'Entretien

Vice-rectorat

Le Mardi 29 janvier 2013 à 18 H 45

Salle de conférence.

Personnes en présences :

Pour le vice-rectorat : M. DELAUBIER , I.G.E.N. au ministère de l'éducation Nationale à Paris

Délégation du Se-UNSA Mayotte : M. CARRASCO trésorier ; M. FREZIER secrétaire du premier degré ; M. MESAS secrétaire du premier degré, ROBERT secrétaire général.

Après une présentation de chacun, M. DELAUBIER s'est présenté comme un inspecteur général de l'éducation nationale s'inscrivant dans la continuité du travail initié par M. Jean-Pierre VILLAIN, I.G.E.N. et plus particulièrement dans le premier degré. Il est Correspondant d'Inspection Générale (COIG) dans des départements spécifiques, comme pour La Guyane. Mayotte n'entrant pas encore dans ce cadre, la raison de sa présence est de répondre à la demande du Vice-recteur.

En effet, il met au service du vice-rectorat son expérience quant au suivi de près des grandes difficultés de l'école, difficultés présentes dans les Segpa et dans l'apprentissage linguistique, plus précisément pour le français à Mayotte.

Arrivé sur l'île il y a peu de temps, il a entrepris de visiter quelques écoles du primaire pour se rendre compte de l'évolution de notre système éducatif sur l'île.

- ❖ **Le Se demande justement ce qu'il en est du rapport à propos de l'amélioration de la pratique du français dans nos établissements, qui avait été réalisé par Mme Catherine KLEIN, I.G.E.N. également, à la demande de Marie François PERRIN.**

M. DELAUBIER répond qu'il y a des rapports qui n'ont pas vocation à être publiés, d'autres qui ont peu de destinataires. Mais, concernant le rapport de Mme C. Klein, il confirme que ce rapport a bien été réalisé pour en avoir lu les principaux passages, mais explique ne pas savoir s'il sera publié.

Rappelons que M. le Vice-recteur avait répondu qu'il n'en avait pas été destinataire, lors d'une question que le SE lui avait posé le 26 novembre 2012, lors d'un entretien.

- ❖ Le S.E. dresse un tableau sur l'apprentissage à l'école primaire, et le niveau qui en résulte sur les connaissances de la langue française de nos élèves. Dans ces conditions, le S.E. demande pourquoi l'enseignement du français comme seconde langue, n'est pas considéré comme une solution par le vice-rectorat ? En effet, le S.E. a bien conscience que cette procédure est certes politiquement non correcte ; mais estime que nous sommes dans une situation d'urgence.

M. DELAUBIER propose de l'appeler « langue de scolarisation » plutôt que 2nde langue et dit que le rapport Klein tient compte de cette situation dans laquelle se trouve la jeunesse mahoraise. Il propose aussi le recours à la grammaire comparative pour aider les élèves à comprendre les différences d'une langue par rapport à une autre. Il explique qu'il compte sur son séjour sur l'île pour mettre en place les directives qui résultent de toutes les études qui ont été réalisées pour répondre à cette problématique : comment enseigner le français à Mayotte.

- ❖ Dans le cadre du rythme scolaire, qui est un projet à l'initiative du nouveau gouvernement, dont M. Vincent PEILLON a la charge de sa mise en place, le S.E. explique la situation actuelle sur l'île : Les rotations, les difficultés du SMIAM à « sortir » des écoles, pas de collation entre midi et deux, le climat assez particulier etc. En résumé, il y a des particularités régionales dont il faut tenir compte, Mayotte n'y échappe pas (euphémisme). Le S.E. estime que Mayotte est assez peu impactée par cette réforme sur le rythme scolaire. En effet, la durée hebdomadaire est déjà de 5 jours avec des rotations, sauf des établissements scolaires situés en zones rurales. Les rotations s'établissent de 7H à 12H15, et de 12H30 à 17H45. Pour éviter la sortie scolaire des élèves à la nuit tombante, le S.E. propose un décalage d'un quart d'heure plus tôt de ces plages horaires.

Pour les 18h00 heures actuelles d'animations pédagogiques transformées en 2 fois 9 heures (animations pédagogiques + formations personnelles (via internet...), le Se-Unsa propose que ces 18 h00 d'animations pédagogiques demeurent pour les contractuels.

M. DELAUBIER a pris note de ces explications, montrant parfois un avis favorable aux propositions du S.E.

Pour la suite de l'entretien, le S.E. a explosé le fonctionnement de la scolarisation à Mayotte, tel qu'il ne figure pas dans les manuels... En expliquant la situation des collègues du 1^{er} degré, tant sur le plan de la formation que celle des perspectives de carrière, la part toujours en augmentation du personnel contractuel, avec la problématique de la formation pour voie de titularisation par concours.

En guise de conclusion, le S.E. a expliqué que la priorité est à donner au premier degré, afin que les élèves quittent ce cycle avec les bases pour assurer une suite d'étude en secondaire.

Il est plus de 20 H, c'est la fin de l'entretien.

P.S. Pour faire suite à cet entretien, le SE-Unsa est invité par le Vice-recteur à une réunion de travail sur le rythme scolaire le lundi 25 février 2013 à la salle de conférence.

La délégation du SE-Unsa Mayotte

976@se-unsa.org

Tél : 06-39-22-26-16

Le SE Unsa ne vit et n'agit que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Adhérez et faites adhérer vos collègues !